

# Autorisations parentales

## 1 Règlement intérieur

Je soussigné M .....certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de la crèche « Ptits lutins » de Bâle, et m'engage à m'y conformer.

Date : Signature des 2 parents :

## 2 Autorisation mutuelle des deux parents

Monsieur, Madame ..... autorise  
Monsieur, Madame ..... à reprendre notre enfant à la crèche « Ptits lutins »  
En cas de divorce ou de séparation, prière de fournir une copie du jugement.

Date : Signature des 2 parents :

## 3 Autorisation aux personnes majeures mandatées

Je soussigné Mr, Mme.....autorise :  
M .....Adresse :.....tél. :.....

M .....Adresse :.....tél. :.....

M .....Adresse :.....tél. :.....  
A venir chercher mon enfant à la crèche « p'tits lutins »

Date : Signature des 2 parents :

## 4 Intervention en cas d'urgence

J'autorise le personnel de la crèche « p'tits lutins » à prendre toutes les mesures nécessaire, y compris l'hospitalisation, pour mon enfant.  
En cas d'accident, les parents seront prévenus dans les plus brefs délais.

Date : Signature des 2 parents :

## 5 Autorisation de sortie

J'autorise mon enfant .....à participer  
- à toutes les sorties proposées par les « p'tits lutins ». en cas de disponibilité, votre aide peut être utile.

Il est possible que selon le lieu, nous vous demandions une participation financière.

- à être pris(e) en photo ou filmé(e) pendant son séjour à la crèche
- à être pris(e) en photo pour le site internet de la crèche

Date : Signature des 2 parents :

## Dossier d'inscription

### Parents

Nom : Nom de jeune fille :

Prénom :

Nationalité

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone 1 :

Téléphone 2 :

E-mail:

Situation familiale : marié(e) -célibataire - divorcé(e) - vie maritalement – veuf (ve)

Lien de parenté avec l'enfant : père – mère-tuteur- tutrice- beau- père – belle- mère

Profession :

Employeur :

Adresse :

Téléphone :

Régime d'affiliation ou autre :

Numéro de police d'assurance : caisse :

Nombre d'enfant dans la structure :

Nombre dans la famille :

### Conjoint :

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Nationalité :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone1 :

Téléphone2 :

Situation de famille : marié(e) – célibataire- divorcé(e)- vie maritalement – veuf(ve)

Lien parenté avec l'enfant : Père – mère – tuteur – tutrice – beau-père – belle-mère

Profession :

Employeur :

Adresse :

Téléphone :

E-mail:

Numéro d'assurance privée :

Attestation d'assurance :

## Enfants :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

lieu de naissance :

Nationalité :

Date de demande d'inscription :

Date d'inscription :

date de sortie :

Type de contrat :

### **Accueil régulier permanent**

= à 10 heures journalier

Tarif mensuel : 1700 CHF (1850 CHF)

### **Accueil régulier temporaire**

= à 5 heures journalier (2 j ½.)

tarif mensuel: 1150 CHF (1250 CHF)

Frais d'inscription 350 CHF pour tous les enfants (ne seront pas remboursés)

Un mois à l'avance 1700 CHF pour un temps-plein et 1150 CHF à mi-temps (la caution)

**Tarif de l'heure 18 CHF (accueil occasionnel temporaire), Tarif repas 15 CHF (par jour)**

**Augmentation des tarifs à partir de septembre 2012, voir page 5**

***Concernant la radiation, prévenir 3 mois à l'avance par lettre recommandée***

***En cas de départ de l'enfant au cours de l'année la caution n'est pas rendue***

***Vous pouvez soutenir financièrement la crèche en faisant des dons.***

***Les dons à une association comme la nôtre donnent droit à une réduction d'impôts.***

Ces montants peuvent être réévalués chaque année par la directrice.

**Tout mois commencé est dû sauf en cas d'hospitalisation ...**

### Planning prévisionnel :

Lundi : de H à H et de H à H

Mardi : de H à H et de H à H

Mercredi : de H à H et de H à H

Jeudi : de H à H et de H à H

Vendredi : de H à H et de H à H

CRECHE/ Privée /FRANCO/SUISSE

P'tits -LUTINS

**ATTESTATION MEDICALE**

Certificat médical en vue d'admission en structure collective  
A remplir par le médecin traitant

L'enfant :.....

Né(e) le :.....

Présente un état de santé compatible avec la vie en collectivité, et est en règle avec les vaccinations.

**Date des vaccinations :**

D.T.P. le .....

B.C.G.( conseillé pour entrer en collectivité) le :.....

R.O.R.( fortement conseillé en collectivité) le :.....

COQUELUCHE ( fortement conseillé en collectivité) le :.....

Renseignements complémentaires sur l'état de santé de l'enfant :

Allergies :

Handicap :

Autres :

Date :

Signature :

Merci de confirmer que le carnet de santé de l'enfant est à jour.

# Règlement de la structure «Crèche P'tits Lutins »

## 1. Dossier d'inscription( Pré Inscription)

Les parents qui souhaitent inscrire leur enfant devront prendre rendez-vous auprès de Mme Rondot pour un premier contact.

L'inscription définitive sera enregistrée par la directrice, sur présentation d'un certificat médical (à remplir par le médecin traitant ) et le dossier inscription

***Nous sommes une association à but non-lucratif, aussi souhaitons-nous un réel engagement de la part des parents***

## 2. Tarifs

	Tarif mensuel	Cautioun	Frais d'inscription	Tarif de soutien (don)
temps plein	1700 CHF	1700 CHF	350 CHF	A l'appréciation des parents
mi-temps	1150 CHF	1150 CHF	350 CHF	A l'appréciation des parents

Tarif à l'heure : 18 CHF, Repas par jour : 15 CHF

### **Nouveaux tarifs à partir du mois de septembre 2012 :**

	Tarif mensuel	Cautioun	Frais d'inscription	Tarif de soutien
temps plein	1850 CHF	1850CHF	350 CHF	2000 CHF
mi-temps	1250 CHF	1150 CHF	350 CHF	1400 CHF

Tarif à l'heure : 20 CHF, Repas par jour : 15 CHF

### **Frais de relance : 25 CHF pour la 1<sup>ière</sup> relance, 50 CHF pour la 2<sup>ième</sup> relance**

Les parents ayant plusieurs enfants dans la crèche bénéficient d'une réduction à partir du deuxième enfant.

Pour tout enfant dont l'inscription est réservée, quelle que soit la date, de rentrée, l'année est due dans sa totalité (***de septembre à fin août***).

**En cas de départ de l'enfant au cours de l'année la caution n'est pas rendue. Concernant la radiation, prévenir 3 mois à l'avance par lettre recommandée.**

***Le paiement de la mensualité s'effectue d'avance, par virement automatique, jusqu'au 3 de chaque mois au plus tard.***

### **3. Responsabilité**

Aucun enfant ne peut être déposé seul dans la crèche avant l'ouverture.

A la sortie, l'enfant ne sera confié qu'aux parents ou à une personne inscrite sur la liste d'autorisation parentale.

En cas d'accident, la directrice se réserve le droit de prévenir les parents, un médecin, les urgences. En cas d'absence de la directrice, une collègue prendra cette décision à sa place et l'en avertira le plus rapidement possible.

En complément de l'assurance responsabilité civile, tous les enfants doivent avoir une Assurance Accident.

### **4. Radiation**

Comportement incompatible avec le bon fonctionnement de la crèche

Non-respect du règlement

Non- paiement des factures et des relances

Retards répétés gênant l'organisation du travail de la structure

#### **Dispositions Particulières**

Les enfants ne doivent pas porter de chaînettes, broches, gourmettes etc.

La crèche décline toute responsabilité en cas d'accident, de perte ou de vol.

Les jouets ou les peluches sont interdits à l'exception » d'un objet de transition (doudou).

Il est indispensable de nous signaler tout changement vous concernant (adresse, numéro de téléphone, etc.) et concernant votre enfant (nourriture, régime, maladie, vaccins, etc.)

Merci de noter que nous ne pourrions pas accueillir votre enfant entre 12h30 et 13h30 (l'heure de la sieste).

**Tous les effets personnels seront marqués de leur nom.**

Je soussigné (e),.....

**Reconnais avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de la crèche " les Ptits Lutins" et m'engage à le respecter.**

***Signature des deux parents précédés de la mention  
"lu et approuvé"***

Bâle le

Le dossier d'inscription contient 6 pages.